

Tarifs d'un accompagnement à la naissance



L'accompagnement que je propose comprend :

- des rencontres de 1h30 à 2h, au domicile des parents, avant et après la naissance, en journée, le soir ou le we en fonction de la disponibilité et des besoins de chacun
- un espace d'écoute où chaque personne de la famille peut exprimer ses interrogations, ses émotions, ses doutes, ses désirs...
- un soutien tant psychologique que physique, affectif et émotionnel
- une aide à la rédaction du projet de naissance
- une disponibilité téléphonique et par mail
- le prêt de livres et de magazines spécialisés
- l'accompagnement à des rdv si besoin
- une promenade, un moment de détente en musique, un massage de confort
- un moment de détente-bercement avec le rebozo ou de resserrage en post natal
- la possibilité d'organiser un blessing way, une fête en fin de grossesse pour célébrer la mère en devenir
- ma disponibilité en permanence, jour et nuit, 1 mois avant la date du terme de l'accouchement
- ma présence en continue à l'accouchement quelle que soit sa durée, si les parents le souhaitent, en accord avec l'équipe médicale ou la sage femme présente
- une aide pratique pour des courses, du ménage, la préparation de repas, la garde des aînés...

-les temps de déplacements

La première rencontre nous permet de faire connaissance et ne nous engage pas, son montant est de 50€/net, déductible du forfait.

Le forfait de 5 à 7 rencontres et ma présence à l'accouchement est de 750€ /net.

Le tarif d'une rencontre à domicile est de 50€ /net et celui de ma présence à l'accouchement de 500€/net (dont 150€ pour le temps de permanence 1 mois avant la date du terme et 350€ pour ma présence à l'accouchement).

Pour les accouchements à domicile avec une sage-femme, mes tarifs sont de 400€/net pour l'accouchement (dont 100€ pour le temps de permanence et 300€ pour ma présence à l'accouchement)

+ 20€ de forfait pour les frais de déplacements (j'habite à Wingen sur moder à 60km au nord-ouest de Strasbourg).

Ces tarifs peuvent être ajustés aux revenus et aux possibilités des familles. Parlons-en.

Le métier de doula se situant dans le service à la personne, je suis salariée du Cesu depuis 2013(chèque emploi service universel). Les personnes que j'accompagne sont mes employeurs et s'inscrivent sur le site du Cesu. Elles déclarent chaque fin de mois le montant net qu'elles m'ont versé et payent ensuite des charges à l'Urssaf. Sur le montant total : net+charges elles bénéficient d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à travers le Cesu.

Certaines personnes choisissent d'utiliser la prime à la naissance de la Caf ou de leur complémentaire santé pour financer cet accompagnement. D'autres se font aider par la famille ou par des amis qui font une cagnotte.

Delphine Freiss-Membre de Doulas de France

janvier 2023

